

# Formulaire d'inscription

## BUDGET PARTICIPATIF : UN POUVOIR RÉEL!

### Porteur du projet

Nom \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

J'agis au nom d'un partenaire du milieu Précisez \_\_\_\_\_  
Je suis appuyé par un partenaire du milieu Précisez \_\_\_\_\_

### Description du projet

*La Ville se réserve le droit de modifier les textes pour une présentation uniforme et équitable de l'ensemble des projets*

Nom du projet \_\_\_\_\_

Description du projet \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Bénéfices

Décrivez les bénéfices pour la Ville et la population \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Localisation envisagée

Indiquez précisément le lieu envisagé à Carignan (*précisez les intersections, si requis*) \_\_\_\_\_

### Coût global estimé

Estimation associée à la réalisation du projet (enveloppe budgétaire globale de 75 000 \$) : \_\_\_\_\_ \$

Je n'ai aucune idée (cocher)

### Consentement

J'atteste être l'auteur du projet soumis.

J'ai lu les critères de recevabilités établis pour la présentation d'un projet. (*voir verso*)

Je reconnais que la Ville peut modifier les textes et que, dans le cas d'un changement majeur et si le temps consenti le permet, les modifications me seront transmises.

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Merci de nous faire parvenir le formulaire dûment rempli par courriel à l'adresse  
[info@carignan.quebec](mailto:info@carignan.quebec)

# Critères d'admissibilité

## Enveloppe budgétaire globale de 75 000 \$

### Calendrier en 6 étapes

1. Dépôt des projets (1<sup>er</sup> février au 31 mars)
2. Analyse et bonification des projets (1<sup>er</sup> avril au 31 mai)
3. Vote de la population pour leur coup de cœur (1<sup>er</sup> juin au 31 août)
4. Dévoilement du ou des projets gagnants lors de l'assemblée du conseil municipal d'octobre
5. Adoption du ou des projets gagnants à l'assemblée extraordinaire du budget (mi-décembre)
6. Réalisation du ou des projets (année suivant l'adoption)

### Critères d'admissibilité généraux

Pour être admissible, le projet peut concerner un secteur, un bâtiment, une rue ou l'ensemble du territoire de Carignan. Le projet a un impact potentiel à moyen et long terme sur le secteur, selon l'un ou l'autre des volets suivants : environnemental, social, économique, changement de comportement individuel et collectif, amélioration du cadre de vie, renforcement de la participation citoyenne.

### Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- Il relève des responsabilités de la Ville de Carignan. La réalisation de projets avec des partenaires publics : établissement d'enseignement, communautés religieuses, ministères, organismes à but lucratif et coopératives, est encouragé, mais comme ces projets sont conditionnels à l'autorisation par une tierce partie, ils peuvent générer des délais incontrôlables par la Ville.
- Il est localisé sur le territoire de Carignan.
- Il est **d'intérêt général et à visée collective**.
- Il est une dépense d'investissement, soit un **équipement ou un aménagement**, pouvant inclure des frais d'honoraires et de consultants. On entend par « investissement » toutes les dépenses de construction, de rénovation, de bâtiment ou d'espace public, d'achat de biens amortissables.
- Il est techniquement réalisable.
- Il respecte les lois régissant les villes ainsi que les règlements, politiques ou plans d'action de la Ville de Carignan.
- Il est suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement.
- Les coûts globaux de réalisation sont supérieurs à 15 000 \$ et inférieurs à 75 000 \$.
- Il peut être entièrement réalisable au cours de l'année suivant le processus.

### Le projet sera jugé irrecevable si :

- Les bénéfices générés par son utilisation ou son usage sont privatisés.
- Il comporte des éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou religieuse.
- Il engendre des frais de fonctionnement **récurrents** ou des frais de ressources humaines récurrents.
- Il englobe des dépenses relevant de la gestion courante de la Ville (exemple : rémunération du personnel, achats de services, subvention aux associations, etc.).
- Il nécessite une acquisition de terrain, de local ou d'immeuble.
- Il concerne un projet déjà en cours d'exécution.
- Il concerne des dépenses déjà engagées avant l'adoption de la résolution du projet.

Pour transmettre votre projet, remplir le formulaire et le retourner à la municipalité :

- Par courrier électronique : [info@carignan.quebec](mailto:info@carignan.quebec)
- À la réception de l'hôtel de ville : 2379, ch. de Chambly, bur. 210
- Par la poste : 2379, ch. de Chambly, bur. 210, Carignan, Québec, J3L 4N4

**La période d'appel de projets est du  
1<sup>er</sup> février au 31 mars**